

A

**CONVOCACTION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le mardi **12 juillet 2016 à 20h00'** à la Maison Communale, Place Communale, 6 à Anhée .
L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième – troisième convocation.

En séance publique :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° Règlement complémentaire sur le roulage – îlots centraux rue des Tilleuls à Anhée : décisions
- 3° Arrêtés de police : ratification
- 4° Compte communal, bilan et compte de résultats au 31/12/2015 : approbation
- 5° Modifications budgétaires n°1/2016 : décisions
- 6° Financement global du programme extraordinaire 2016 : conditions et mode de passation du marché : approbation
- 7° Fabrique d'église de Sosoye - compte 2015 : approbation
- 8° Fabrique d'église de Maredret - compte 2015 : approbation
- 9° Fabrique d'église de Sosoye - budget 2017 : approbation
- 10° Fabrique d'église de Maredret - budget 2017 : approbation
- 11° Plan d'urgence et d'intervention 2016 – modalités : approbation
- 12° Plan d'urgence et d'intervention : désignation du responsable communal de la planification d'urgence (PLANU) ainsi que du responsable de la communication de crise (D5)
- 13° Fonds d'investissement 2013-2016 : réfection de diverses voiries à Anhée (phase 3) : conditions et mode de passation du marché : approbation
- 14° Fourniture de gazoil de chauffage – année 2017 : conditions et mode de passation du marché : approbation
- 15° Fourniture de gazoil de roulage – année 2017 : conditions et mode de passation du marché : approbation
- 16° Programme Communal de Développement Rural : projet d'aménagement de la maison rurale polyvalente à Bioul : état d'avancement n°24-état final et décompte final : approbation
- 17° RAVeL Ligne 150 : vente d'une partie de parcelle à Anhée : décisions
- 18° Plan HP – acquisition de parcelles sises à Annevoie : décisions
- 19° Location d'une parcelle sise à Salet : décisions
- 20° Point supplémentaire à la demande de M. le Conseiller Communal C. de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT : pétition pont de Godinne

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

A huis clos :

Personnel enseignant :

- 21° Mise en disponibilité pour cause de maladie : décisions
- 22° Désignation d'un directeur d'école sans classe à titre définitif à raison de 24 périodes de prestations hebdomadaires suite à la restructuration des écoles communales : décisions
- 23° Désignations temporaires : ratification.

La Directrice générale
Françoise Septon.



Le Bourgmestre,
Luc Pieter

